

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023
DELIBERATION N° DE-2023-069

L'an deux mil vingt-trois, le 5 avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h37.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY (à partir de 20h34), M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC (à partir de 21h09), M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY (à partir de 20h57), Mme VOISIN, Mme MOTHES, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN (jusqu'à 21h07), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 18h33), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE.

Absents représentés par pouvoir :

Mme DURRUTY à M. ETCHEGARAY (jusqu'à 20h34 pour le vote des délibérations n° DE-2023-047 à 054) ; Mme MEYZENC à Mme MARTIN-DOLHAGARAY (jusqu'à 21h09 pour le vote des délibérations n° DE-2023-047 à 068) ; M. PAULY à M. CORREGE (jusqu'à 20h57 pour le vote des délibérations n° DE-2023-047 à 064) ; M. DAUBISSE à Mme LARROZE-FRANCEZAT ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE ; M. SUSPERREGUI à Mme DELOBEL (jusqu'à 18h33 pour le vote des délibérations n° DE-2023-047 à 048) ; Mme LIOUSSE à Mme BROCARD

Absent(s) :

Mme BENSOUSSAN (à partir de 21h07 pour le vote des délibérations n° DE-2023-068 à 098)

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. SEVILLA,

OBJET : ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS – Plaine d'Ansot - Adhésion à l'association Réserves naturelles de France.

L'association Réserves naturelles de France (RNF) constitue un réseau national qui fédère plus de 700 professionnels de la nature (gardes, conservateurs, animateurs,

etc.), bénévoles et experts, intervenant dans plus de 357 réserves naturelles et autres espaces naturels protégés.

Cette association nationale, soutenue notamment par l'État, les Régions, divers mécènes et l'adhésion volontaire de gestionnaires, anime un réseau d'échange d'expériences et de mise en œuvre de projets communs qui servent d'exemples en dehors même des réserves naturelles.

Ambassadrice des réserves naturelles, l'association RNF garantit à ses membres plusieurs services et notamment :

- l'accès aux différents groupes de travail et échanges entre gestionnaires concernant la gestion, la surveillance, le suivi scientifique et l'animation en espace naturel protégé ;
- la mise à disposition d'outils techniques mutualisés développés par les membres ;
- l'accès à une veille juridique et sur les textes réglementaires ;
- un appui technique et un accompagnement sur demande et à un tarif adapté ;
- un accès gratuit aux formations de l'Office Français pour la Biodiversité et un accès à un tarif privilégié aux formations de RNF.

La Ville de Bayonne en tant que gestionnaire de la Plaine d'Ansoy, espace naturel sensible, et porteuse du projet de future réserve naturelle, souhaite s'intégrer au sein de réseaux de gestionnaires d'espaces naturels protégés, comme celui de RNF, afin de bénéficier d'outils de gestion et de retours d'expériences.

L'adhésion à cette association en tant que "membre associé personne morale" s'élève à 300 euros par an.

Il est ainsi demandé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Ville de Bayonne à l'association Réserves naturelles de France et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches nécessaires permettant l'adhésion à cette association et le versement de la cotisation annuelle.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

De la Délégation du Maire
David Tollis
Directeur Général des services

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

